Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_099-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 28

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-099 : Budget annexe assainissement : approbation du compte financier unique (CFU) 2025
Rapporteur : Mme Nadine JUDE

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la concordance des écritures de l'année 2025 avec le service de gestion comptable ;
Considérant que le CFU est établi conjointement par l'ordonnateur (la commune) et le comptable (le Trésorier public) ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant la présentation du compte financier unique (CFU) ;

Vu l'avis favorable de la commission finances, RH, administration générale et gestion des risques du 7 mai 2026,
M. le maire ne prenant pas part au vote, Mme Nadine JUDE, adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance sur ce point.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_099-DE

Le Président propose au conseil municipal d'arrêter le compte financier unique 2025 de la commune (budget annexe assainissement), annexé, dont les comptes s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

LIBELLE	TOTAL
Dépenses	14 956,50 €
Recettes	14 970,00 €
Solde d'exécution section fonctionnement 2025	***13,50 €***
Solde d'exécution 2024 reporté	8 692,63 €
Solde d'exécution section fonctionnement 2025 cumulé - résultat à affecter	**8 706,13 €**

Section d'investissement :

LIBELLE	TOTAL
Dépenses	- €
Recettes	- €
Solde d'exécution section investissement 2025	***- €***
Solde d'exécution 2024 reporté (pas de section d'investissement en 2024)	- €
Solde d'exécution section investissement 2025 cumulé - résultat à affecter	**- €**

Monsieur le maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS